



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 11 Septembre 2020- 20h00

COMPTE RENDU

Présents : Mme KERVARREC Yolande, Maire, M. LE NEVANEN Pierre, Mme JAN Valérie, Mme LAVENANT Elodie, Mme KRETZ Claude, M. LE PESSEC Gilles, M. LEFRANC Xavier, Mme TOUPIN Karinne, M. CARO Gwenaël, Mme LE BORGNE Sandra, M. LEFEBVRE Nicolas, Mme CORRIGNAN-MORVAN Enora

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOUTTIER Yvon à M. LE NEVANEN Pierre, M. LE PABIC Jean-Philippe à M. LEFEBVRE Nicolas

Excusé(s) : M. LE COQ Fabrice

1) Approbation du procès-verbal de la dernière séance : Approuvé à l'unanimité

2) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Xavier Lefranc

3) Compte rendu des délégations :

Information des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

❖ **Décision n° 11-2020**

Dans le cadre des travaux pour le remplacement et la mise à la cote de tampons rue de la fontaine et du vieux bourg

Le paiement suivant a été effectué à l'entreprise :

- SBCEA – ZA de Port-Arthur 56930 PLUMÉLIAU-BIEUZY
- **3 480€ HT** soit un total de **4 356 € TTC**.

❖ **Décision n° 12-2020**

Dans le cadre des travaux de maçonnerie sur le mur en pierres aux logements communaux au presbytère

Le paiement suivant a été effectué à l'entreprise :

- LE BRUN Yannick – 46 rue de la Fontaine 56300 PONTIVY
- **5 425 € HT** – Micro entreprise non assujettie à la TVA.

❖ **Désignation d'un élu référent suppléant sécurité routière - Délibération**

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 9 juin dernier des délégués ont été appelés à siéger au sein des différents organismes extérieurs, et rappelle que Madame Elodie Lavenant a été nommée Elue référente Sécurité Routière.

La DDTM suggère de nommer un élu référent suppléant sécurité routière pour renforcer l'équipe sécurité.

Le candidat suivant est proposé :

- **Xavier Lefranc**

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DESIGNER** comme ci-dessus le référent suppléant sécurité routière

- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant

Décision :

Votes : Pour 14 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ Convention de mise à disposition de locaux communaux - Délibération

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer avec le Conseil Départemental une convention de mise à disposition de locaux et de service pour l'exercice des permanences sociales à la Mairie, pour une durée de 36 mois, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux et de services pour l'exercice des permanences sociales.
- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant

Décision :

Votes : Pour 14 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ Convention de mise à disposition avec ENEDIS - Délibération

Dans le cadre de l'Amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis va effectuer des travaux.

Lesdits terrains sont destinés à l'installation de postes de transformation de courant électrique et tous ces accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité

Les ouvrages emprunteraient ainsi plusieurs parcelles propriété de la Commune, et cadastrées :

- ✓ **Talhouet-Kerdec** unité foncière cadastrée **ZA 0055** superficie totale de 9 020m² : occupation du terrain par Enedis de 20 m²
- ✓ **Presbytère** unité foncière cadastrée **ZA 0168** superficie totale de 2 880 m² : occupation du terrain par Enedis de 25 m²
- ✓ **Le Bourg** unité foncière cadastrée **ZM 0302** superficie totale de 297 m² : occupation du terrain par Enedis de 20 m²

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition avec Enedis des parcelles cadastrées ci-dessus

- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant

Décision :

Votes : Pour 14 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ Renouvellement de contrat acquisition de logiciels et de la prestation de services Segilog- Délibération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 17 juillet la Société SEGILOG a avisé la commune que le contrat initialement signé est arrivé à échéance. Ce contrat a pour objet la cession du droit d'utilisation des logiciels SEGILOG pour l'ensemble de la gamme Milord (logiciel métier comptabilité, paie, gestion des ressources humaines, état civil et élections) ainsi que la prestation d'assistance, de suivi et de développement pendant toute la durée du contrat pour :

- **7 965,00 € HT** pour 3 ans soit de 2 655.00 € HT par an destiné à des versements annuels de « cession de droit d'utilisation,
- **885,00€ HT** pour 3 ans soit 295 € HT par an destiné à des versements annuels de « maintenance et formation ».

Le Bureau Municipal propose :

- **D'APPROUVER** les termes du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services une durée déterminée de 3 ans à compter du 15 septembre 2020.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ce document.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant

Décision :

Votes : Pour 14 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ Prise en charge des frais engagés par les élus- Délibération

Madame le Maire informe que les membres du conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune, lorsque ces réunions ont lieu hors du territoire de celle-ci (articles L.2123-18-1 et R.2123-22-2 du CGCT).

Considérant que dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement ;
Considérant qu'il convient de distinguer les frais suivants ;

- **Frais de déplacement courants sur le territoire de la commune** : Les frais de déplacements des élus liés à l'exercice normal de leur mandat sont couverts par l'indemnité de fonction prévue aux articles L 2123-20 et suivants du CGCT.
- **Frais pour se rendre à des réunions hors du territoire de la commune** : Conformément à l'article L 2123-18-1 du CGCT, les membres du conseil municipal peuvent être amenés à se rendre à des réunions où ils/elles représentent la commune à titre de qualité, hors du territoire communal. Dans ces cas, les élus peuvent bénéficier du remboursement des frais engagés sous réserve de l'établissement d'un ordre de mission préalablement signé par le Maire ou le 1^{er} adjoint.

Madame le Maire propose que les élus municipaux qui participent à des réunions hors territoire de la commune soient indemnisés des frais kilométriques

Pour pouvoir être indemnisés, les élus devront fournir au service administratif

- Une copie de la carte grise du véhicule utilisé,
- Le document de demande de remboursement de frais kilométrique au plus tard 2 mois après le déplacement.
- Présentation des pièces justificatives

Le bureau municipal propose :

- **DE REMBOURSER** les frais occasionnés par les déplacements des élus municipaux, suivant le tableau ci-dessous, pour la participation aux réunions hors du territoire de la commune

Lieu où s'effectue le déplacement	Jusqu'à 2 000 KM	De 2 001 À 10 000 KM	Après 10 000 KM
Véhicule de 5 CV et moins			
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon (en euros)	0, 25	0, 31	0, 18
Véhicule de 6 CV et 7 CV			
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon (en euros)	0, 32	0, 39	0, 23
Véhicule de 8 CV et plus			
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon (en euros)	0, 35	0, 43	0, 25

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout acte relatif aux remboursements des frais de déplacements des conseillers municipaux.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Nicolas LEFFVBRE demande s'il est possible d'avoir un état en fin d'année des frais engagés par les élus ?

Yolande KERVAREC lui répond que cela sera fait et précise que sur le dernier mandat il n'y a eu aucun frais engagé par les élus.

Décision :

Votes : Pour 14 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ Compte rendu des réunions communales :

Compte rendu de la Commission Animation-Loisirs-Culture-Tourisme 20 août 2020

1. **Présentation du guide culturel pour impression**

Le guide culturel a été présenté par Yvon Bouttier :

- ✓ 25 animations ont été programmées par la commune
- ✓ 2 animations par CMC.

Toutes ces animations ont été validées.

Le guide sera envoyé en impression dès le 22 août. Retour prévu le 31 août.

Coût de l'impression pour 800 exemplaires : Helloprint, 28 pages, format A6, agrafage, quadri : 176,95 euros HT Total : 212,34 euros TTC.

La distribution dans toutes les boîtes aux lettres de la commune sera effectuée début septembre par Xavier Lefranc, Gilles Le Pessec et Claude Kretz

3. **Questions diverses**

Suite à plusieurs dégradations depuis ce début d'année au jeu de boules de Kergallic et pratiquement tous les week-ends et en semaine actuellement, il a été décidé d'aller visiter les lieux : la visite aura lieu le 21 août par Yvon Bouttier et Xavier Lefranc

La proposition sera pour : habillage et fermeture du côté ouvert et mise en place d'un cadenas pour la fermeture de la porte

Les travaux seront effectués par les bénévoles de l'équipe des boulistes selon leurs souhaits

La commission propose donc la réalisation de ces travaux et demande au bureau municipal de valider la synthèse et les devis, sous réserve de réaliser toutes les demandes nécessaires à ces travaux.

❖ Compte rendu des réunions intercommunales :

Désignation des représentants de la commune de Saint-Barthélemy dans les instances internes de CMC

Suite au conseil communautaire qui s'est réuni le jeudi 10 septembre 2020, madame le maire annonce les noms des représentants de la commune de Saint-Barthélemy dans les instances internes de CMC et les représentations extérieurs

Commission Tourisme : Madame Kervarrec Yolande

Commission Communication : Monsieur Bouttier Yvon

Commission Aménagement, urbanisme et mobilité : Monsieur Le Nevanen Pierre

Commission Développement économique et numérique : Madame Kervarrec Yolande

Commission Gestion des déchets : Madame Kervarrec Yolande

Commission Administration générale, et finances : Madame Kervarrec Yolande

Commission Services Techniques et travaux : Monsieur Le Nevanen Pierre

Commission Culture : Madame Kervarrec Yolande vice-présidente

Commission Projet de territoire et transitions : Monsieur Lefranc Xavier

Commission Eau, assainissement et énergie : Monsieur Le Nevanen Pierre

Commission Insertion-Emploi : Madame Valérie Jan

Référent randonnées : Monsieur Lefranc Xavier

Référent plan Habitat volontaire : Madame Valérie Jan

Référent transports scolaires : Monsieur Pierre le Nevanen

Référent Haut débit : Monsieur Lefranc Xavier

Référent Chantier nature et patrimoine : Madame Elodie Lavenant

Référent Recyclerie : Madame Elodie Lavenant

∞ **Représentant extérieurs**

Syndicat mixte du pays de pontivy : Madame Yolande Kervarrec

Syndicat mixte de la vallée du Blavet : Monsieur Pierre Le Nevanen

Destination Cœur de Bretagne , Kalon Breiz : Titulaire 3 : Madame Yolande Kervarrec

❖ **Informations Diverses :**

❖ **Point sur la Rentrée Scolaire :**

72 écoliers ont fait leur rentrée scolaire à l'école publique « Les Hirondelles » mardi 1^{er} septembre.
6 autres écoliers vont regagner les bancs de l'école pour janvier 2021.

Nouvelle répartition des classes cette année avec toujours 3,5 classes :

Le matin :

- Tps-Ps-Ms avec Madame Hélène Fradet.
- Gs-Ce1 avec Monsieur Romain Juguet.
- Cp avec Monsieur Matthieu Le Moal
- Ce2-Cm1-Cm2 avec Madame Marjorie Le Tiec.

L'après-midi :

- Tps-Ps-Ms-Gs avec Madame Hélène Fradet.
- Cp-Ce1 avec Monsieur Romain Juguet.
- Ce2-Cm1-Cm2 avec Monsieur Matthieu Le Moal.

Les projets de l'année scolaire :

La liaison école-collège avec « Les mardis de Baud » et la piscine à Locminé seront reconduites.
Deux activités artistiques et culturelles ont été retenues par CMC pour l'école : « La magie des couleurs et l'Art végétal » et « l'Orchestre à l'école » ...

Cantine Municipale :

En moyenne 55 repas, préparés sur place, y sont servis chaque jour.

❖ **Mise en place commission de contrôle.**

Une commission de contrôle doit être mise en place dans chaque commune pour veiller à la régularité des listes électorales.

Les membres de la commission sont nommés par un arrêté du Préfet pour 3 ans après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Dans les communes de 1000 habitants et plus où 2 listes ont obtenu des sièges, elle est composée de :

- 3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
- 2 conseillers municipaux de la 2^{ème} liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

Aucun conseiller municipal ne peut être membre de cette commission s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Possibilité d'avoir des membres suppléants pour chaque membre titulaire de la commission.
Désignation de ces membres dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Tableau de retour des propositions à renvoyer à la préfecture pour le 18 septembre au plus tard

Questions diverses :

- + **Nicolas Lefevbre** demande si rencontre est prévue avec le personnel communal pour présenter le conseil municipal, et comment s'est passée l'intégration du nouvel agent du service technique.
- + **Yolande Kervarrec** lui répond qu'elle ne s'oppose pas à une présentation du conseil municipal au personnel communal. Et que l'arrivée de l'agent technique au service technique s'est très bien passée.

❖ Date(s) à retenir :

Animation au Centre Culturel

- + **Mardi et samedi de 11h00 à 12h30** : Initiation à l'informatique (10 séances maxi)
- + **Mercredi après-midi de 14h00 à 18h00** : animation « activité jeux de société (6 personnes max)
- + **Vendredi 25 septembre à 18h30**
 - pour les plus de 18 ans Atelier Montage vidéo
- + **Samedi 26 septembre à 14h00**
 - pour les jeunes de 12 à 17 ans Atelier Montage vidéo
- + **Samedi 3 octobre à 14h00 Salle Ty Fest** - conférence "l'apiculture une passion" animée par Monsieur Loïc Marteil
- + **Mercredi 7 octobre à 17h00** : 1er rendez-vous "Construire une boîte à livres" réservé aux jeunes de 12 à 16 ans
- + **Vendredi 9 et vendredi 16 octobre à 18h00** renseignements et découverte du Scrapbooking avec Dominique Chesse

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à: 20 h 43